

Réunion publique du 30 avril 2009

L'Agenda européen de la Culture

(note introductive)

La Commission européenne a procédé au cours des dernières années à une large consultation des acteurs culturels les plus divers afin de préparer un Agenda européen de la culture, basé e.a. sur les futurs résultats d'une étude sur l'économie de la culture et sur le coup de projecteur que l'Année Européenne du Dialogue interculturel 2008 allait apporter à la culture.

1) Objectifs de l'Agenda européen

- la promotion de la diversité culturelle et du dialogue interculturel,
- la promotion de la culture en tant que catalyseur de la créativité dans le cadre de la stratégie de Lisbonne pour la croissance et l'emploi,
- la promotion de la culture en tant qu'élément indispensable dans les relations extérieures de l'Union.

2) Responsabilités des différents acteurs

- les Etats membres et leur Régions : renforcer leurs politiques en se référant aux objectifs communs, s'efforcer de mener des activités conjointes, notamment par la méthode de coordination ouverte (MOC) et explorer les possibilités offertes par les financements communautaires,
- la société civile : poursuivre un dialogue étroit avec les institutions de l'UE, soutenir le développement de nouvelles politiques et actions de l'Union et intensifier le dialogue entre elles,
- la Commission européenne : mobiliser ses politiques et programmes de soutien en interne et en externe, ainsi qu'un rôle renforcé d'animation, d'échange de bonnes pratiques et de dialogue avec l'ensemble des acteurs.

3) Nouveaux partenariats et nouvelles méthodes de travail

- Un dialogue avec le secteur (cf la consultation citée plus haut)
- La Méthode Ouverte de Coordination (MOC) (voir plus loin)
- L'intégration de la culture dans toutes les politiques pertinentes

4) La MOC – Méthode Ouverte de Coordination

Cette méthode de travail, trop peu connue du grand public, est dorénavant utilisée dans le domaine de la culture. Ce mécanisme intergouvernemental, qui sera intégré au plan de travail du Conseil des Ministres de la Culture, a déjà été utilisé dans d'autres domaines politiques où l'Union Européenne a peu ou pas de compétence législative comme l'éducation, la jeunesse ou les affaires sociales. Cette méthode fonctionne par étapes : les Etats Membres fixent des lignes directrices et des objectifs communs qu'ils évaluent régulièrement à travers un système de partage d'information et d'échange de bonnes pratiques. Une autre proposition importante contenue dans la Communication est la formalisation d'un dialogue structuré avec la société civile.

Le principal point faible de la MOC réside dans son caractère non contraignant. En effet, cette procédure n'inflige aucune sanction aux Etats qui refusent d'y participer.

Cinq groupes de travail, composés d'experts nommés par les Etats membres, travaillent sur les sujets suivants :

- la mobilité des artistes et des autres professionnels de la culture,
- les industries culturelles et créatives,
- les synergies entre la culture et l'éducation,
- la mobilité des collections de musée,
- les statistiques.

5) La Culture en chiffres :

En Europe : les industries culturelles et le secteur de la création contribuent de manière substantielle au PIB, à la croissance et à l'emploi européens. D'après une étude réalisée pour la Commission européenne, plus de 5 mio de personnes travaillaient pour ce secteur en 2004, ce qui équivaut à 3,1 % de la population active totale de l'U.E. Le secteur culturel a contribué pour environ 2,6% au PIB de l'U.E. en 2003 et enregistré une croissance sensiblement plus élevée que celle de l'économie en général entre 1999 et 2003.

Ces industries et la créativité qu'elles génèrent sont un atout essentiel pour l'économie et la compétitivité de l'Europe à l'ère de la mondialisation.

Et au Luxembourg : une étude de la Commission européenne nous informe que la contribution du secteur culturel dans le PIB national est de 2,9%.

Plus de 3500 personnes travaillent dans ce secteur, créateurs et techniciens compris.

René Kollwelter
pour Générations-Europe.lu – avril 2009